



SECTION



SARTHE

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE
DES FINANCES PUBLIQUES

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 26 mai 2016

Lecture de la déclaration liminaire ci-après.

Le compte-rendu de l'envahissement du CDFP par des manifestants le 19 mai 2016, n'a été transmis aux membres du CHSCT que le jour de cette réunion. L'administration s'engage à rappeler les consignes à appliquer dans le cadre d'un tel incident.

Au sujet de l'existence du registre de danger grave et imminent, le président attend, pour nous répondre, de connaître la définition de « danger grave et imminent ». Cette question n'est pas nouvelle puisque nous avons déjà évoqué ce sujet lors de CHSCT précédents. L'administration s'engage à donner une réponse au prochain CHSCT.

A chaque changement de direction, nous avons l'impression de recommencer les mêmes discussions qui ne trouvent pas de solutions et les sujets reviennent sur la table sans cesse (les questions de chauffage, les sanitaires, les postes vétustes...).

1. Vaildation du PV du 08/03/2016 et du 19/04 (pour avis)

Vote « pour ».

2. Validation du PAP 2016 du DUERP de la DIRCOFI (BV 16) (pour avis)

Vote : 3 « Pour » et 2 « abstentions ». **FO DDFiP s'est abstenue** pour les raisons suivantes : nous constatons de bonnes intentions mais nous attendons le bilan 2016 qui sera présenté à l'automne.

Une adaptation du ménage au nombre d'agents présents sur le site est à envisager.

Le DTA du site de Nicot sera transmis à la Dircofi qui n'en a pas eu connaissance.

Nous rappelons que le DTA (document technique amiante) est un document qui est le recueil de tous les DAT déjà effectués (DAT=diagnostics avant travaux) En d'autres termes chaque fois que des travaux sont à effectuer et qu'aucun DAT existe au sein du DTA, un nouveau prélèvement doit être exécuté sur les parties de l'immeuble concernées par les travaux envisagés.

Dans le cadre de l'évacuation incendie, Il est proposé de mettre à jour la liste des guides et serre-files et mettre en place une formation.

Les fiches de signalement ne parviennent que rarement aux membres du CHSCT.

3. Présentation du rapport annuel du médecin de prévention (pour information)

Le Médecin de Prévention demande à être informé de l'installation de nouveaux matériels (comme par exemple au service courrier).

Les surveillances médicales particulières deviennent prépondérantes.

Les visites spontanées ont largement augmenté cette année avec pour principal motif la souffrance au travail. D'ailleurs, les affections psychiques demeurent la principale pathologie faisant l'objet de saisine du Comité Médical Départemental.

Le MDP dénonce le **manque de soutien matériel et humain**. Les agents sont demandeurs de surveillance médicale quinquennale.

Le MDP demande un cadrage urgent des procédures lors de la mise en place d'une expertise (secret médical).

Les membres du CHSCT renouvelle leur délibération du 9 juin 2015 : ils demandent qu'aucun poste de médecin de prévention ne demeure vacant et exigent le recrutement d'urgence de médecins de prévention.

4. Présentation des fiches de risques professionnels (pour avis)

Les membres du CHSCT réitèrent leur demande d'intégration du secrétaire-animateur et de l'assistant de prévention dans la liste des services ou fonctions exposés aux risques professionnels.

Demande de présentation par l'administration du rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents (art 61 du décret relatif au fonctionnement des CHSCT).

FO a voté « pour ».

5. Avis du CHSCT sur le Plan Annuel de Prévention du CHSCT suite groupe de travail du 10/05

Vote « pour » à l'unanimité.

6. Validation des propositions d'action examinées en groupe de travail du 10/05

Nous rappelons qu'il manque des devis pour l'abri à vélo du site de Nicot, pour la réfection des toilettes au CDFP de Gaule.

Co-financement pour l'installation de la porte de personnel et la rampe à Nicot et l'éclairage extérieur de La Flèche.

7. Examen des accidents de travail (pour information)

2 accidents de trajet.

Le médecin de prévention rappelle que les antécédents médicaux n'entrent pas en ligne de compte. L'antériorité n'intervient pas dans la reconnaissance d'IPP (incapacité permanente partielle). Recours à une expertise pour fixer le taux d'IPP.

8. Examen des fiches de signalement (pour information)

1 fiche de signalement.

9. Examen des registres SST (pour information)

Au SPF, rue Nicot, remplacement du mitigeur défectueux dans les toilettes.

L'assistant de prévention relance le BIL pour le risque de descellement du lavabo du 5ème étage du CDFP de Gaulle. A Mamers, le chauffage a été relancé en raison du froid ressenti par les agents depuis le 19 mai.

10. Présentation des aménagement de poste (pour information)

11. Présentation des conclusions des comptes-rendus de visites de site d'une délégation du CHSCT services communs de la DDFIP et CDFP de la Ferté Bernard

Trésorerie de La Ferté Bernard : plafond de l'entrée absent, caisse mal installée, sol abîmé à la caisse et dans le bureau « hôpital » (risque de chutes), sécurité incendie à revoir. Les locaux sont mal adaptés, vétustes, il est donc urgent de déménager de ce site vétuste. Bercy n'a toujours pas donné de réponse mais le dossier est classé prioritaire.

Services communs de la DDFIP : l'accès au bâtiment par l'entrée du personnel pourrait être adapté aux personnes à mobilité réduites grâce au fonds du CRIPH, dangerosité des marches d'accès au parking, dératisation, rangement dans la salle de stockage-atelier.

12. Calendrier prévisionnel des CHSCT du 2ème semestre 2016

26/09 et 15/11/2016

13. Questions diverses

Ergonome à **Château du Loir** : réponse positive mais pas opérationnelle avant janvier 2017. Une intervention sur site est prévue pour l'étude acoustique. Le directeur devrait rencontrer la mairesse de Château très prochainement.

DECLARATION LIMINAIRE CHSCT DU 26/05/2016

Monsieur le Président,

Au regard des « lignes directrices de la DGFIP » parues le 19 mai 2016 sur ULYSSE, nous constatons que notre administration ne fait pas preuve d'immobilisme, mais dans quel sens ?

Les initiatives répondent-elles aux besoins des agents et surtout de base, et cela en opposition avec « l'attention soutenue aux cadres ».

Ce CHSCT montrera qu'il reste beaucoup à faire pour redonner confiance aux agents qui se demandent où est la vérité, où est la transparence et de quel dialogue parlons-nous.

Comment peut-on imaginer changer l'esprit d'une équipe et son style , en conservant les mêmes joueurs-cadre ?

Malgré les difficultés à surmonter par les agents dans leur quotidien professionnel, la solidarité existe toujours et n'est pas vaine ; le nombre de jours de congé offert à notre collègue sarthoise en difficulté en est la preuve.

Merci pour votre attention.

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU Pôle CE Le Mans tel : 02 43 83 82 86
- Anne PUJOL Paierie Départementale tel : 02 43 77 18 71

